

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE  
ARRONDISSEMENT : Mende  
CANTON : Nasbinals

Envoyé en préfecture le 17/03/2015  
Reçu en préfecture le 17/03/2015  
N°10/2015

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 048-214800914-20150316-2015\_10-DE

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 16/03/2015**

**OBJET : LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE  
(au-dessus de la mairie, ancienne école de Rieutort d'Aubrac et de Marchastel)**

L'an deux mille quinze et le seize mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'Assemblée Municipale indique qu'il y a lieu comme chaque année de réviser le montant des loyers des logements sociaux de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Considérant les loyers des logements sociaux suffisamment élevés, décide de ne pas réévaluer les loyers des logements sociaux de la commune pour l'année 2015.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 16/03/2015  
Le Maire

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le  
et publication ou  
notification  
le

